



## **Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire**

### **Convention sur l'utilisation de la Plateforme de la Commission Internationale de l'État Civil de communication internationale de données d'état civil par voie électronique [convention CIEC n° 33]**

faite à Rome le 19 septembre 2012  
pas encore en vigueur

#### **Réserves et déclarations**

##### **Belgique (à l'occasion de la signature)**

Cette signature engage également la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale.